

# ARNAQUES-INFOS

> Numéro 37 <

SEPTEMBRE 2008

> 1,95 € <

Lettre trimestrielle d'information publiée par le Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE

## ARNAQUES AFRICAINES : OFFRES DE GAINS À GOGOS

*L'outil internet a donné un nouvel essor au phénomène des arnaques africaines. Les initiateurs ne manquent pas d'imagination pour appâter les futures victimes.*

### AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- Arnaques africaines 2
- Vente à distance 3
- Liste noire des enseignes commerciales à éviter 4
- Palmarès des cadeaux des crédits permanents 6
- Sur le front des voyances 7
- Appels à témoignage 8

### Le carton rouge du trimestre

Depuis le début de l'année 2008, les affaires de « chaînes d'argent » prolifèrent :

- ⇒ « Le cercle de solidarité » en Bretagne ;
- ⇒ « La chaîne » dans les Deux-Sèvres ;
- ⇒ « La charte de la randonnée » dans l'Ain ;
- ⇒ « Le cercle des dons » en Alsace.

Ce phénomène cyclique - les premières mises en garde du Réseau anti-arnaques datent de 1985 - s'appuie sur un développement dit « pyramidal ».

Leur augmentation est certainement facilitée par la crise économique du moment.

## ARNAQUES AFRICAINES

### ◆ De vieilles combines

Les messages alléchants - promettant le versement de commissions ou le gain d'une loterie - prolifèrent sur le net. La combine date déjà des années 50, mais a retrouvé une jeunesse avec le canal internet. Le « scam » (« ruse » en anglais) s'invite désormais dans les messageries.

### ◆ Un premier recensement

Plusieurs variantes existent. Le Réseau anti-arnaques en a fait le recensement :

#### ↳ La fortune du dictateur.

La fille d'un dictateur africain souhaite rapatrier la fortune de son père et recherche un compte bancaire de transit (*le titulaire percevant un pourcentage sur les sommes en transit*).

#### ↳ Le millionnaire, malade incurable.

Le millionnaire, en phase terminale d'une maladie incurable, recherche des personnes de bonne moralité pour leur confier sa fortune.

#### ↳ La sélection aléatoire.

Un logiciel a effectué, sur internet, une sélection aléatoire d'adresses électroniques et a attribué un don de plusieurs centaines de milliers d'euros.

#### ↳ La tombola internationale.

Une banque de Côte d'Ivoire a organisé un tirage au sort et a attribué des lots prestigieux (*villa, sommes d'argent*), à partir d'un panel d'adresses électroniques.

#### ↳ SOS humanitaire.

Une association centralise des fonds pour apporter un soutien financier à des populations en détresse.

### ◆ Quand le poisson mord à l'hameçon

L'objectif de l'escroc est d'obtenir un maximum de règlements (*sous forme de mandats internationaux Western Union*), sous tous les prétextes possibles : frais de dossier, honoraires d'intermédiaires, taxes... Tant que la victime verse des fonds, l'escroc poursuit ses appels de fonds.

Même si le pourcentage de personnes se laissant prendre au piège est faible, ce taux de retour suffit à rentabiliser l'opération et à faire la fortune des escrocs.

### ◆ Les nouvelles générations d'arnaques africaines

Trois astuces principales sont utilisées pour « recruter » de nouvelles victimes :

⇒ L'utilisation de marques réputées (*Compagnie ORANGE WORLD FRANCE, CRÉDIT AGRICOLE FINANCES, MICROSOFT*) ou d'hommes d'affaires connus (*Bill Gates*).

⇒ Le lien avec l'actualité. Ainsi, la guerre en Irak donne lieu à des découvertes financières qu'il faut rapatrier en Europe...

⇒ Le fond d'indemnisation des victimes d'arnaques africaines : un comble, l'escroc contacte ses anciennes victimes en se présentant comme un organisme officiel d'indemnisation !

### ◆ Comment les détecter ?

⇒ Une localisation africaine (*Abidjan constitue la capitale de ces méfaits*).

⇒ Une rédaction de texte avec un français approximatif ou des fautes d'orthographe.

## VENTE À DISTANCE

### ■ *Multe-Pass au tribunal*

Le tribunal correctionnel de Lyon étudiera, le 19 novembre 2008, le dossier de ce site marchand.

### ■ *40 CARATS*

Dommmages et intérêts revus à la hausse par la cour d'appel. Par jugement en date du 9 octobre 2006, le tribunal correctionnel de Senlis avait condamné la société **40 CARATS** et son gérant, **M. Patrick SULITZER**, pour publicité mensongère.

Les associations **UFC-Que Choisir Oise** et **UFC-Que Choisir Quimper** ont obtenu 1 € à titre de dommages et intérêts.

Par un arrêt du 31 octobre 2007, la cour d'appel d'Amiens, a pris en compte le rôle et l'action de ces deux associations locales **UFC-Que Choisir** et a porté à 1 200 €, pour chacune, le montant des dommages et intérêts.

### ■ *Le chèque bancaire de DAXON*

Le cœur de nombreux clients s'est emballé en découvrant les termes d'un courrier diffusé par le catalogue **DAXON**.

*« Par ce courrier, je vous adresse aujourd'hui toutes mes félicitations ! C'est en effet vous que **Maître BERNA** a désigné par tirage au sort pour être l'heureuse bénéficiaire du plus gros chèque mis en jeu : le chèque bancaire de 10 000 €. La chance vous a bel et bien souri cette fois-ci, et nous en sommes tous ici ravis pour vous. »*

Malheureusement, il s'agissait uniquement d'un duplicata du courrier qui sera expédié à la grande gagnante des 10 000 € dans le cadre du « grand jeu des trois sélections printemps-été 2008 ». Certes, ce

document n'était pas nominatif mais, inclus dans les documents personnalisés destinés au client, il a abusé plus d'un consommateur.

De telles pratiques sont indignes d'un catalogue issu d'un grand groupe (**REDCATS**) et d'un adhérent de la **FEVAD** (*Fédération des entreprises de vente à distance*).

En septembre 2006, le **Réseau anti-arnaques** avait déjà dénoncé certaines dérives publicitaires de **DAXON**.

### ■ *Le Super Prix de Swiss Home Shopping*

**SWISS HOME SHOPPING**, catalogue édité à Antibes par le groupe belge **A.M.A.** (*qui exploite également l'enseigne **VITAL BEAUTY***), adresse un document intitulé « Publication confidentielle du compte-rendu de délibération ».

L'accroche de ce document annonce : « *Oui, Madame, vous avez officiellement gagné un Super Prix ; par ailleurs, l'unique chèque bancaire rempli et signé de 17 500 € a été attribué !* »

En fait, la lecture du règlement complet permet de découvrir que le Super Prix promis n'est pas si super que cela, puisqu'il s'agit d'un simple bon de réduction de 2 € à valoir sur une prochaine commande !

Une lecture trop rapide du document publicitaire peut laisser penser au consommateur que le Super Prix est un chèque de 17 500 € et l'incitera à commander pour accélérer la remise du lot.

### ■ *Vitrine Magique en décalage*

Conformément à la réglementation, **Vitrine Magique** (groupe 3 Suisses) rembourse sur demande les frais d'envoi des bulletins de participation à ses loteries commerciales. Elle a choisi de le faire par chèque bancaire mais s'obstine à rédiger des chèques de 0,49 € en oubliant que les tarifs postaux ont été augmentés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008...

# LOTÉRIES ET CADEAUX PAR CORRESPONDANCE : LA LISTE NOIRE DES CATALOGUES À ÉVITER

Le Réseau anti-arnaques actualise régulièrement sa liste noire, établie à partir des témoignages reçus, des enquêtes et des actions en justice en cours.

## LES ENSEIGNES FRANÇAISES

■ Les principales enseignes commerciales de la S.A.S. PROMONDO (*Carros - 06*) :

BIEN-ÊTRE ET CONFORT\*  
HOME DISTRIBUTION\*  
LABORATOIRES MINCEA  
MOINES DE SAINT-GEORGE  
NATURLIS  
PRÉFÉRENCES  
PRESTIGE ET SÉDUCTION  
SILHOUETTE IDÉALE  
VITAL CONFORT\*

\* Les trois enseignes actuellement les plus utilisées par PROMONDO.

ALICE AVANTAGES  
AQUA VITALIS  
BELA VITA  
CENTRE COMMERCIAL EUROPÉEN (CCE)  
CENTRE DE PAIEMENT DES RÉCLAMATIONS D'ESPÈCES (CPRE)- EMTL  
CHARLET  
EURO-SHOPPING  
INSTITUT PATRICK LACROIX  
LE CLUB\*  
MONASTÈRE SOURCE DE MARIE  
MOULIN DE L'AUNAY  
40 CARATS  
SANTÉ MARKET  
SWISS HOME SHOPPING\*  
VITAL BEAUTY\*

\* Trois enseignes de la société A.M.A.

■ Et aussi :

## LES ENSEIGNES BELGES

Les enseignes du groupe belge DUCHESNE : TV DIRECT DISTRIBUTION, TVD SANTÉ, TVD DISTRIBUTION, LES INDISPENSABLES, ÉPHÉDRA, BEST OF, OLIVÉAL, BIOTONIC, LINÉAL, CHRISTIAN DENEUVE, NOTRE VIE, LABORATOIRES PEYRAC.

## LES AUTRES ENSEIGNES ÉTRANGÈRES

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE FINANCIÈRE (ADF)  
AGENCE DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS (ARBN)  
ASSOCIATION DE L'ADMINISTRATION DES GAINS (AAG)  
AUTORITÉ OFFICIELLE DES LOTS ATTRIBUÉS (AOA)  
BELA VITA  
BUREAU DES CONFIRMATIONS OFFICIELLES D'ATTRIBUTION (BCOA)  
BUREAU DE CONTRÔLE DES GAINS D'EXCEPTION (BCGE)  
BUREAU DE REMISES DES PRIX GAGNÉS (BRPG)  
BUREAU DE VÉRIFICATION DES GAINS (BVG)  
BUREAU GÉNÉRAL D'ALLOCATION DES RÉCOMPENSES (BGAR)  
BUREAU INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES GAINS (BIAG)  
BUREAU INTERNATIONAL DES PRIX (BIP)  
BUREAU INTERNATIONAL DES VERSEMENTS RÈGLEMENTAIRES (BIVR)  
BUREAU OFFICIEL D'ATTRIBUTION D'ARGENT (BO2A)  
BUREAU PRIVÉ DE DISTRIBUTION DES GAINS (BPDG)  
CAISSE D'ATTRIBUTION DES GAINS DE GRANDE VALEUR (CAGGV)  
CAISSE GÉNÉRALE DE REMISE DE GAINS (CGRG)  
CAISSE INTERNATIONALE DES VERSEMENTS (CIV)  
CAISSE INTERNATIONALE DES GAINS EN ESPÈCES (CIGE)  
CENTRALE DE GESTION GAINS ET FINANCES (CGGF)  
CENTRALE DES CONSIGNATIONS  
CENTRALE DES GAINS (CDG)  
CENTRALE DES JEUX (CDJ)  
CENTRALE DES PAIEMENTS  
CENTRALE INTERNATIONALE DE GESTION DE FONDS FINANCIERS (CIGFF)  
CENTRALE D'INVESTIGATION ET DE REMISE DES CHÈQUES (CIRC)  
CENTRE ADMINISTRATIF EUROPÉEN DES GAINS (CAEG)  
CENTRE DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF D'ATTRIBUTION DES GAINS (CTAAG)  
CENTRE DE VÉRIFICATION DES MONTANTS  
CENTRE EUROPÉEN DE DIFFUSION (CED)  
CENTRE EUROPÉEN DU BIEN-ÊTRE (CEB)  
CENTRE INTERNATIONAL DES GAINS (CIG)  
CENTRE MONDIAL DE RECHERCHES MATHÉMATIENNES (CMRM)  
CENTRE MONDIAL DES JEUX ET CONCOURS (CMJC)  
CERCLE DES GRANDES FORTUNES (CGF)  
CERTIFICATIONS DE DÉBOUSEMENTS ÉCONOMIQUES (CDE)  
CHAMBRE INTERNATIONALE DE REMISE DE PRIX (CIRP)  
CLUB SÉLECT DES GRANDS FINALISTES (CSGF)  
COMITÉ CENTRAL DES COMPTES (CCC)  
COMITÉ D'ATTRIBUTION SUPÉRIEUR HONORABLE (CASH)  
COMMISSION D'ATTRIBUTION DES RÉCOMPENSES (CAR)  
COMMISSION DE DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE GAINS (CDEG)  
COMMISSION DE DONS FINANCIERS EN EUROS - RÉPARTITION DES GAINS (CDFE-RDG)  
COMMISSION DE PAIEMENTS BANCAIRES RÉGLEMENTAIRES (CPBR)  
COMMISSION EUROPÉENNE DES GAINS (CEG)  
COMMISSION INTERNATIONALE DE RÈGLEMENTS FINANCIERS (CIRF)  
COMPTOIR FINANCIER DES COMPTES (CFC)  
DÉLICES D'ANNIE  
DÉLICES DU SOLEIL  
DÉLICES ET GOURMANDISES  
DÉPARTEMENT DES MILLIONNAIRES ET DES MILLIARDAIRES  
DIRECT DIFFUSION  
DIRECT MAIL  
DIRECT MARKET  
DIRECT SHOPPING  
DIRECT TOP LINE  
DISCOUNT VPC  
EURO DIFFUSION  
EURO DISCOUNT  
EURO GAINS DISTRIBUTION  
EURO GLOBE  
EURO LOTERIE  
EURO MAIL PLUS  
EURO SHOPPING  
EUROPÉENNE D'AFFECTION DES GAINS (EAG)  
FÉDÉRATION DES SUPERS FINALISTES (FDSF)  
FÉDÉRATION INT. D'ATTRIBUTION DES GAINS (FIAG)  
FÉDÉRATION MONDIALE D'ATTRIBUTION DES GAINS (FMAGG)  
FINANCES DIRECTES COMMISSION PARITAIRE (FDPC)  
FONDATION ANNONCE CHÈQUE – GAINS ET FINANCES (FAC-GC)  
FONDATION INTERNATIONALE DE VERSEMENTS DE GAINS (FIVG)  
FONDATION INTERNATIONALE DES MILLIARDAIRES (FIM)  
FRANCE – EUROPE – FINANCE (F.E.F.)  
FRIEDRICH MUELLER – GSV  
G.I.E. DOM EUROPE  
GLOBAL DIFFUSION  
GROS LOTS À GAGNER  
GROUPE FINANCIER DES BIENS ET PARTAGES (GFBP)  
GROUPEMENT D'AIDE ET ASSISTANCE (GAA)  
GROUPEMENT DES EXPERTS RENTIERS (GER)  
GROUPEMENT DES JOUEURS INDÉPENDANTS (GJI)  
GROUPEMENT DES TRANSFERTS  
INSTITUT DE RECHERCHE EXPÉRIMENTALE (IRE)  
INSTITUT MONDIAL DE GAINS D'ARGENT  
INSTITUT MONDIAL DES MILLIARDAIRES ANONYMES (IMMA)  
INTER DISTRIBUTIONS  
INTER MAILING  
INTER PROMOTION  
INTERNATIONAL DISCOUNT  
INTERNATIONAL DISTRICT GAINS  
INTERPOST  
JACKPOT INTERNATIONAL FONDATION (JIF)  
LA MONDIALE DES GAINS EN CASH (LMGC)  
MAILING DIRECTS  
MAILING DISTRIBUTION  
MAILING GAINS EUROS  
MONDIALE DES GAINS CHRONO (MGC)  
NEW DISTRICT MARKET  
NEW MAIL  
NEW\_GAINS.COM  
NORD EXPRESS DISTRIBUTION  
OFFICE CENTRAL DES COMPTES (OCC)  
OFFICE DE VERSEMENT DES GAINS IMPORTANTS (OVGI)  
OFFICE MONDIAL DES GAINS ATTRIBUÉS (OMGA)  
OFFICE RÉGLEMENTAIRE DE PAIEMENT BANCAIRE (ORPB)  
OFFRE DES PRIX ET MONTANTS (OPM)  
ORGANISME DE REMISE DE GROS GAINS (ORGG)  
ORGANISME MONDIAL DES GAINS (OMG)  
ORGANISATION DE RÉPARTITION MONDIALE DES GAINS (ORMG)  
PB VERSAND  
POSTINA SHOPPING  
PRESTIGE MAILING  
PRIMA SÉLECT  
PROGRESS MAIL  
PROMAIL  
PROMO DIRECT  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES GAGNANTS (SGG)  
SÉLECTION INTERNATIONALE DES GAINS À DISTRIBUER (SIGD)  
SERVICE INTERNATIONAL D'ATTRIBUTION DES LOTS (SIAL)  
SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE GAINS (SEG)  
SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DE FONDS À TRANSFÉRER (SOFT)  
SYNDICAT MONDIAL DES JOUEURS (SMJ)  
TRANSPORT ET COLISAGE INTERNATIONAUX (TCI)  
TRAVEL 4 LIFE  
L'UNIVERS DES GAINS  
VIP REMISES  
WWW.SRC

## LE PALMARÈS DES CADEAUX DES ASSURANCES

Dans le numéro précédent, nous évoquions le cas de ces organismes financiers qui n'hésitent pas à offrir un cadeau pour inciter le consommateur à souscrire un crédit permanent.

Les sociétés d'assurance à distance ne sont pas en reste, et sont également atteintes du « syndrome du cadeau **Bonux** ».

Ces opérations promotionnelles concernent essentiellement des propositions de garantie obsèques, de garantie hospitalisation et d'assurance décès.

### Palmarès des cadeaux

*(Cadeaux recensés dans différentes insertions publicitaires et publipostages parus de 2005 à ce jour)*

SOCIÉTÉ	CADEAU PROPOSÉ
AIG DIRECT	Station météo Radoréveil Montre Radio portable FM
AVIVA DIRECT <i>(ex. : Norwich Union)</i>	Téléphone multifonctions Sac à dos Vuarnet Presse-fruits électrique Radoréveil Thomson Sac de voyage Le Tanneur Montre LIP Appareil à raclette Jumelles pliables Parapluie Trousse manucure Valise à roulettes
SWISS LIFE	Gilet de sécurité Trousse de secours Jumelles Montre
3 SUISSES ASSURANCES	Appareil photo numérique Machine à café Wagram

## SUR LE FRONT DES VOYANCES

### ■ *Le trésor de Marie-Antoinette*

**Alexandre WINTER**, voyant-médium, « grand maître de l'occultisme », domicilié en Suisse, sait raconter des histoires.

Il écrit avoir assisté, tout récemment, au Congrès international de l'occultisme (C.I.O) et avoir profité de son séjour à Paris pour visiter le château de Versailles. C'est dans le jardin que s'est produite l'apparition de **Marie-Antoinette**, qui lui a confié un petit sac contenant son trésor.

Curieusement, **Alexandre WINTER** se montre désintéressé par le contenu de ce trésor mais il réclame en dédommagement de messenger, « comme en était la coutume à la cour de France », une modique somme de 35 €.

Un portrait de **Marie-Antoinette** ainsi qu'une lettre manuscrite sont supposés rendre crédible cette aventure...

### ■ *Le retour de la comtesse Maria Romanova*

Comment rendre crédible une offre de voyance et obtenir le règlement d'une somme de 50 € par un maximum de consommateurs ?

Les spécialistes du marketing direct savent concocter des recettes qui marchent :

- ↳ S'appuyer sur une référence historique : la **comtesse Maria Romanova** est la « descendante directe supposée de la dynastie des Romanov » ;
- ↳ S'appuyer sur une référence professionnelle (*totale*ment invérifiable) : « Sacrée six années consécutives 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007 meilleure médium et parapsychologue du monde » ;
- ↳ Sélectionner deux prédictions qui ne peuvent qu'intéresser tout destinataire de la proposition publicitaire : l'annonce d'un prochain gain de 128 000 € et la présence dans l'entourage d'une personne mal intentionnée.

La domiciliation de l'offre à une boîte postale située aux Pays-Bas permet de compléter le dispositif.

### ■ *Les arguments béton de Carmen URCIA*

**Carmen URCIA**, médium et voyante d'origine espagnole, sait se vendre et joue avec différents sentiments pour proposer le « *kerzaz* » :

#### ● PRIVILÈGE

↳ **Carmen URCIA** « ne se manifeste auprès du public de langue française que tout à fait exceptionnellement » ;

#### ● RARETÉ

↳ Le *kerzaz* est une petite roche de couleur rouge vif, très rare, qui est localisée autour du lac Tchad en Afrique centrale. Elle a été utilisée depuis des siècles par les sorciers pour guérir de tous les maux (*physiques et moraux*). Il s'avère que **Carmen URCIA** en dispose de quelques exemplaires ;

#### ● UNIVERSALITÉ

↳ Le *kerzaz*, surnommé « la pierre des miracles », apporte une solution à toutes les personnes en manque d'argent, en manque d'amour, en manque de santé ;

#### ● DÉSINTÉRESSEMENT

↳ L'envoi du *kerzaz* peut être effectué à un prix « abordable et symbolique » — 37 € — qui ne couvre que les frais de **Carmen URCIA** (*achat en Afrique, transport, assurance, douanes*).

**Carmen URCIA** utilise un dernier argument pour justifier son intervention auprès des consommateurs français : le « **Comité européen des sciences occultes** » lui a reproché de ne s'occuper que des habitants de pays espagnols ou d'Amérique latine. D'où son offre en faveur des résidents français...

## Les investigations du Réseau anti-arnaques

### Palmarès des appels à témoignage

Voici, établi au 30 août 2008, le palmarès des sociétés ayant le plus alimenté la rubrique « appels à témoignage » du **Réseau anti-arnaques** :

**Atkdiscount : 636**

**Priceforce : 752**

**Le Comptoir numismatique : 396**

**Mondialdiscount : 332**

**Fondation Généalogie et Héraldique (ou Fondation Généalogie et Blason) : 130**

**Outiror : 110**

**Maximiles : 68**

**Boutique des musées du monde : 98**

**L'Offre exclusive : 70**

**Wahoodiscount.com : 83**

### Appel à victimes Wahoodiscount

« Dans le cadre des abus de confiance et de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, une enquête préliminaire est ouverte par le parquet de Toulouse à l'encontre de **M. ANGLAIS Bastien**, gérant de la société **NETDREAM** et du site de vente sur internet **WAHOODISCOUNT.COM**.

En conséquence, il est demandé aux victimes d'un préjudice de prendre attache avec l'adjudant **MILLON Patrick** de la Brigade de Recherches de Toulouse Mirail en charge du dossier, soit par courriel à [patrick.millon@gendarmerie.defense.gouv.fr](mailto:patrick.millon@gendarmerie.defense.gouv.fr), soit par téléphone au 05 34 60 81 28. Une lettre de plainte sera alors systématiquement envoyée pour quantifier le nombre de victimes et le préjudice total. »

### OUI SOMMES-NOUS ?

**LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES** est une association loi 1901 qui a pour objet de détecter, recenser et tester les principales arnaques de la consommation dans les domaines suivants : loteries et concours publicitaires, offres promotionnelles, vente à distance, sites marchands, travail à domicile, offres d'emploi « bidons », voyance, méthodes de santé miracles, bonimenteurs, édition à compte d'auteur, agences de recouvrement, placements mirifiques...

Le **Réseau anti-arnaques** est une association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**.

La « **Liste noire des enseignes à éviter** » est établie à partir des dossiers d'enquête du **Réseau anti-arnaques**, des témoignages reçus et des actions en justice connues.

### MENTIONS LÉGALES

**ARNAQUES-INFOS** est une marque déposée sous le numéro 023153480 auprès de l'**Institut national de la propriété industrielle**.

Président et Directeur de la publication du **Réseau anti-arnaques** : **Pascal TONNERRE**.

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2008.

N° SIRET : 503 805 657 00015

Imprimé par nos soins.

**Reproduction autorisée sous réserve de citer l'origine.**

### ABONNEMENT À ARNAQUES-INFOS

**Abonnement : 15,60 € (les 8 numéros), 23,40 € (les 12 numéros)**. Le numéro d'échéance de l'abonnement est indiqué sur l'étiquette adresse de l'enveloppe d'expédition.

La gestion des abonnements à cette lettre trimestrielle a fait l'objet d'une déclaration à la **C.N.I.L.** sous le numéro 690844 conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 34 de la loi précitée, tout abonné dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit peut être exercé directement par courrier auprès du **Réseau anti-arnaques**.

**ARNAQUES-INFOS : lettre trimestrielle d'information publiée par**

**Réseau anti-arnaques, BP 15 - 79340 MÉNIGOUTE**

**Courriel : [arnaques@live.fr](mailto:arnaques@live.fr)**